

ABONNEMENT.

Sauvageur : 30 fr.
Six mois : 16
Trois mois : 9
Poste : 35 fr.
Six mois : 18
Trois mois : 10

On s'abonne :

A SAUMUR,
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste,
et chez tous les libraires.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne . . . 20 c.
Réclames, — . . . 30
Faits divers, — . . . 75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication
des insertions reçues et même payées,
sauf restitution dans ce dernier cas ;
Et du droit de modifier la rédaction
des annonces.

Les articles communiqués
doivent être remis au bureau
du journal la veille de la repro-
duction, avant midi.
Les manuscrits déposés ne
sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse,

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis con-
traire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en tim-
bres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR

25 Septembre 1882.

Chronique générale.

M. de Saint-Vallier a été reçu samedi par
le ministre des affaires étrangères.
On nous assure que, malgré les instances
très-vives de M. Duclerc, notre ancien am-
bassadeur à Berlin a refusé absolument de
revenir dans le corps diplomatique.

Le Journal officiel a publié les décrets
relatifs à NN. SS. les évêques d'Arras, de
Saint-Brieuc et de Tarbes.

M. Meignan (Guillaume-René), évêque de
Châlons, est nommé à l'évêché d'Arras, va-
cant par le décès de M. Lequette.

M. l'abbé Sourrieu est nommé évêque
de Châlons, en remplacement de M. Meig-
nan.

M. Bouché (Eugène-Ange-Marie), aumô-
nier supérieur de la marine en non-activité,
est nommé à l'évêché de Saint-Brieuc, vacant
par le décès de M. David.

M. Billière (Prosper), curé de Bagnères-
de-Bigorre, est nommé à l'évêché de Tarbes,
vacant par le décès de M. Jourdan.

Ces trois décrets ont été signés à Mont-
pous-Vaudrey et portent la date du 20 sep-
tembre 1882.

Il est à remarquer que dans tous les en-
droits où les députés amis de M. Gambetta
ont prononcé des discours opportunistes,
dans la Haute-Loire, l'Aveyron, la Haute-
Savoie, Saône-et-Loire, le Rhône et la Gi-
ronde, il s'organise un mouvement pétition-
naire pour demander aux Chambres et au
Président de la République le rétablisse-
ment du scrutin de liste.

Ce mouvement s'étend aussi à d'autres
départements, et les préfets ont cru devoir
prévenir le gouvernement.

Nos départements frontières de l'Espagne
sont en ce moment l'objet d'une grande
surveillance.

Ordre a été donné de ne permettre aucun
rassemblement d'individus étrangers ou sus-
pects aux habitants des localités voisines de
la frontière.

D'autre part, des mesures sont prises pour
arrêter, en Algérie, les tentatives d'embauchage
signalées parmi les soldats de la Lé-
gion étrangère et qui paraissent se rattacher
à un mouvement carliste en prépara-
tion.

La question des chemins de fer. — Le bruit
court que le cabinet est disposé à ne pas
demander la prorogation de la convention
conclue par M. Léon Say avec la Compagnie
d'Orléans.

Le National, qui reproduit ce bruit sous
toutes réserves, fait remarquer que, dans ce
cas, le ministre des finances serait fort em-
barrassé, et qu'il aurait à chercher les
moyens de pourvoir aux ressources qui fi-
gurent de ce chef au budget de 1883, res-
sources qui s'élèvent au chiffre de 40 mil-
lions.

Les chemins de fer de l'Etat ont eu à don-
ner, ce mois-ci, par voie d'adjudication,
d'importantes commandes à la métallurgie
en rails et bandages de roues de wagons.
Deux usines étrangères, l'une allemande et
l'autre belge, ont été autorisées à concourir
pour l'ensemble d'un lot : la maison belge
Adhémar Leroy et C^{ie} a fait un prix inférieur
de 2,262 fr. à celui de l'usine française qui
avait fait le plus gros rabais, et a enlevé
l'affaire.

Voilà donc une importante commande
qui, pour une économie insignifiante et ap-
parente plutôt que réelle, passe à l'étran-
ger. Nous disons : apparente plutôt que
réelle, car il est évident que l'Etat, d'une
manière plus ou moins indirecte, perçoit un
produit sur toute fabrication française.

Si l'unique préoccupation de nos députés

n'était pas de renverser les ministères tous
les trois mois, pour favoriser des combinai-
sons qui leur donnent des portefeuilles, un
fait semblable ne pourrait pas se produire,
et il y a longtemps qu'une loi aurait interdit
aux agents de l'Etat de donner des comman-
des à l'étranger, sauf dans des cas tout à fait
exceptionnels.

A défaut de loi, les agents des chemins de
fer de l'Etat s'inspireraient du plus élémen-
taire patriotisme et de l'intérêt bien entendu
du pays, en réservant leurs commandes pour
l'industrie nationale ; ils pourraient, au be-
soin, prendre exemple auprès des grandes
Compagnies, qui défendent pourtant des in-
térêts privés, et qui, sauf de bien rares ex-
ceptions, réservent leurs commandes aux
usines françaises.

Le général Billot, ministre de la guerre,
vient d'adresser aux généraux la circulaire
suivante :

« Mon cher général,
L'un de mes prédécesseurs, l'illustre
maréchal duc de Dalmatie, rappelait à l'ar-
mée, en 1844-1845, que les règles de la
discipline s'opposent à ce que les militaires
en activité de service entrent dans aucune
association, quel qu'en soit le but.

« Les changements apportés à nos insti-
tutions depuis cette époque ne font que ren-
dre plus nécessaire l'application rigoureuse
de ce principe salutaire.

« Au moment, en effet, où, sur tous les
points du territoire, se forment des associa-
tions civiles autorisées ou tolérées par le
gouvernement, il importe plus que jamais
que l'armée reste en dehors de tout mouve-
ment ; que le militaire, toujours soumis
aux institutions et aux lois du pays, ne con-
tracte d'autre engagement que le lien qui
l'attache au service, qu'il n'ait pas d'autre
guide que son drapeau, et qu'en aucune
circonstance il ne soit soustrait à l'autorité
de ses chefs.

« J'ai l'honneur, etc.
« Signé : BILLOT. »

Cette circulaire a évidemment été inspirée

par les incidents récents auxquels s'est trou-
vée mêlée la Ligue des Patriotes.

LA LIBERTÉ DES PROCESSIONS CATHOLIQUES
EN ANGLETERRE.

Le lundi 28 août dernier, une fête des
plus intéressantes avait lieu près de Lon-
dres. Elle avait été organisée au Palais de
Cristal de Sydenham par la Catholic total
abstinence league of the cross (Ligue catholique
de la Croix pour l'abstinence complète des
boissons spiritueuses). Cette branche catho-
lique des innombrables sociétés de tempé-
rance qui couvrent l'Angleterre se réunis-
sait à Sydenham sous la présidence du car-
dinal Manning, archevêque de Westminster,
et y avait convoqué plusieurs milliers d'ad-
hérents. On écrit à ce sujet au Bien public
de Gand :

« La réunion avait lieu dans la salle du
théâtre du Palais de Cristal. Plusieurs dis-
cours furent prononcés par divers orateurs
ecclésiastiques et laïques : celui du car-
dinal Manning fut interrompu à chaque ins-
tant par des tonnerres d'applaudissements.

« Après la séance, les trente sociétés de
tempérance, précédées chacune d'un corps
de musique, firent jusqu'à trois fois le tour
de l'immense jardin de Sydenham, et vin-
rent défilé devant le cardinal, qui, placé
sur une estrade et entouré de son clergé,
donnait la bénédiction à chacun des groupes
d'adhérents.

« Ce qui rendait ce spectacle singulière-
ment intéressant, c'étaient les immenses
bannières portées dans le cortège et qui re-
présentaient la Sainte Vierge ou les saints
protecteurs de chacune des sociétés, saint
Pierre, saint Joseph, saint Edouard le Con-
fesseur, etc., etc. Les milliers de spectateurs
que des trains spéciaux avaient amenés à
Sydenham montraient tous le plus profond
respect pendant le défilé de cette immense
procession : pas un cri, pas une démon-
stration hostile ! Et cette scène se passait
à Londres et une grande partie de l'assis-
tance se composait de protestants !... »

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

La Vengeance de Geneviève

PAR
M^{me} CLAIRE de CHANDENEUX.

CHAPITRE II

Geneviève travaillait avec courage pour élever sa
jeune et belle Jeannine, à laquelle on cachait la
véritable vérité. Quand l'enfant demandait son
père à son grand-père, on lui répondait longtemps
qu'il voyageait, très-loin. Puis on n'eut plus à
lui répondre, car elle n'interrogea plus.
Dans le logis sévère où s'abritaient le travail et
la souffrance, au moins les douceurs de l'amitié
se trouvaient point aux pauvres femmes, et les
services dévoués ne leur faisaient point défaut.
L'entour de M^{me} Outier, à peu près en enfance, la
bonne Marianne traitait ses propres infirmités avec
un bon vouloir plus méritoire que celui qu'elle
espérait une petite part de l'héritage. Maintenant,
elle n'espérait qu'un toit pour s'y éteindre en paix.
Le véritable serviteur de la maison, serviteur
d'honneur, sans gages, et qui croyait ne jamais

donner assez de ses forces et de son cœur, c'était
Jacques Ferrat.

Le vagabond de Fontenay-sous-Bois, devenu
ouvrier typographe dans une grande imprimerie,
grâce à l'instruction professionnelle rapidement
acquise près de frère Liachim, était alors un garçon
de dix-huit ans, point beau, petit de taille, délié
d'esprit, fin comme l'ambre, gai, travailleur,
honnête.

En dehors de l'atelier, où sa conduite méritait
de constants éloges, il ne connaissait d'autre paradis
terrestre que le sombre quatrième étage du bou-
levard du Prince-Eugène ; il s'ingéniait de mille
façons à s'y rendre utile à sa bienfaitrice, à méri-
ter de ses lèvres pures un sourire encourageant.

Du gavroche parisien, il avait gardé les allures
rapides, les subtilités économiques, l'art des mar-
chés inattendus. Devenu le factotum de la maison,
il se chargeait des courses, des emplettes, des
corvées, songeait à tout, suffisait à tout.

On ne savait trop si la plus grande partie de ses
honoraires de typographe ne se mêlait pas en secret
à la maigre bourse de la communauté. Geneviève
le soupçonnait. Jacques s'en défendait comme un
beau diable.

— Eh !... n'approfondissez pas ! disait douce-
ment Placial à sa cousine.

En retour de ses services, Jacques recevait asile
dans une mansarde de deux mètres carrés, située

sous le toit, et dépendante du logis de ces dames.

Le plus humble apprenti de son imprimerie ne
s'en fût point contenté. Il s'y déclarait logé comme
un Crésus.

D'ailleurs Jacques n'y montait guère que pour y
dormir. Son métier, ses courses, et le soir, au coin
d'une table, les répétitions d'orthographe que
Jeannine recevait de lui, emplissaient largement
ses heures.

Il ne rougissait pas de servir Dieu, maintenant
qu'on lui avait appris à le connaître, avec la même
crânerie convaincue qu'il apportait autrefois dans
le mal.

Ses jambes inégales lui attiraient encore les
railleries des camarades, lesquelles glissaient sans
entamer sa belle humeur, sans atteindre à la
dignité naïve que lui avait créée le travail et l'édu-
cation.

Placial Molins, auquel Jacques Ferrat reportait
une grande part du culte dont il entourait Gene-
viève, faisait de la médecine avec le succès, relati-
vement long à se produire, d'un jeune docteur qui
débutait.

Sérieux, consciencieux, de manières excellentes
et de conseil sûr, même en dehors de la médecine
proprement dite, il commençait à faire sa trouée
dans la clientèle du grand commerce du quartier
du Château-d'Eau.

On l'estimait beaucoup, on l'aimait facilement.

S'il eût consenti à se répandre davantage, les invi-
tations ne lui eussent pas fait défaut ; mais il
refusait toute réunion qui n'avait pas son art pour
résultante ou pour mobile.

S'il eût écouté les avis de nombre de compa-
gnons d'études, il eût cherché à conclure un riche
mariage — ce qui n'eût point été trop difficile
parmi les héritières de fabricants de bronze d'art
ou de négociants retirés — il eût tenu un bel état
de maison, fait montre d'un salon somptueux et
tiré vanité d'un équipage correct. Ces choses-là
posent un médecin à Paris, et font accourir à lui
la clientèle opulente.

Placial savait à merveille, quoiqu'il ne lui plût
pas d'employer ces moyens de réclame, qu'une
femme aimable, bien posée, pouvait en effet lui
apporter la fortune, la représentation, la vogue.

Mais il se bornait à répondre que sa vocation ne
lui semblait pas le mariage.

Pourtant, quand il voyait passer un couple heu-
reux, jeune et charmant, quand un bébé rose
apportait innocemment son front aux lèvres de son
docteur, il tressaillait et demeurait sombre.

Dans l'intimité du boulevard du Prince-Eugène,
dans ce cher quatrième étage, où on l'aimait si
bien, son front s'éclaircissait, et le sourire revenait
dans ses yeux mélancoliques.

Il apportait, là, force, courage, reflet de la vie
extérieure, écho du bonheur d'autrui.

LES MENAGES DE L'ALLEMAGNE I

Prenons garde à nous: Bismark nous guette et de Molke se prépare; la République va-t-elle, comme en 1870, nous perdre de nouvelles provinces?

Le chroniqueur de l'Indépendance belge, Desgenais, donne sur le général russe Skobelev, dont la mort a produit dans sa patrie une si douloureuse impression, des détails fort intéressants et qui expliquent, en la justifiant, la haine profonde qu'il portait aux Allemands. Cette haine n'était pas aveugle, comme on l'a prétendu: elle était raisonnée. Il tenait en haute estime l'armée allemande, et n'en redoutait que davantage l'ambition du remuant voisin de la Russie.

A la suite des grandes manœuvres qui, en 1880, eurent lieu devant l'Empereur, celui-ci dit à Skobelev, qui y assistait comme envoyé militaire:

« Vous m'avez examiné jusque dans mes boyaux, mais vous n'avez vu que deux de mes corps d'armée. Dites bien au Czar que j'en ai quinze, et que tous au besoin se montreraient égaux à ces deux-là ! »

De son côté, et à la même occasion, le prince Frédéric-Charles lui dit en lui mettant amicalement la main sur l'épaule: *Lieber Freund macht was Ihr wollt. Oesterreich muss nach Saloniki gehen.* Ce qui signifie: « Cher ami, faites ce que vous voudrez, l'Autriche doit aller à Salonique. »

On comprend que de pareilles paroles donnassent à réfléchir au général russe et lui inspirassent des inquiétudes sur les intentions de l'Allemagne.

Si nous croyons bon de revenir sur ces détails rétrospectifs, c'est qu'ils peuvent nous être d'un grand enseignement à nous autres Français. La politique de l'Allemagne n'a pas changé depuis lors et ses visées sont les mêmes.

Elle veut maintenir une hostilité sourde entre tous les autres peuples pour n'avoir pas à en redouter une coalition. C'est ainsi qu'à l'Est et au Sud-Est, elle favorise les projets ambitieux de l'Autriche sur la mer Egée, de façon à exciter la jalousie du cabinet de Saint-Petersbourg, tandis qu'à l'Ouest, elle fait tous ses efforts pour créer des sujets de défiance et de querelle entre l'Angleterre, la France et l'Italie.

M. de Molke ne s'écriait-il pas, il y a quelques jours à peine:

« Nous sommes sûrs de nous et prêts à à faire face à la fois à nos ennemis de droite et de gauche ! sur les bords de la Newa comme sur ceux de la Seine. »

Il nous appartient de faire notre profit de ces avertissements et de nous tenir prudemment sur nos gardes.

Il faut également ne pas perdre de vue que l'Allemagne a besoin d'argent, et ne peut longtemps encore, sans l'utiliser et la lancer contre quelqu'un, conserver son armée formidable sur le pied actuel.

Il mettait du baume sur les blessures morales et sur les souffrances physiques, dans cet intérieur féminin.

Là, seulement, par un tacite accord, personne ne lui parlait mariage, bien que Mme Outier, dans l'affaiblissement de ses facultés, eût cent fois déclaré qu'elle entendait le lui conseiller.

Soit qu'elle l'oublât, soit que la physionomie du docteur ne l'encourageât point à le faire, soit enfin que les yeux suppliants de Julienne l'eussent averti que ce n'était point un sujet à traiter entre eux, la bonne dame se taisait toujours.

Geneviève, avertie par son instinct, se gardait bien de soulever une question qu'elle devinait délicate ou douloureuse.

Julienne... mais qui pourrait dire le motif qui clouait obstinément les lèvres de Julienne?

Ce motif, Geneviève le soupçonna brusquement, pour la première fois, le jour où le premier bruit de guerre circula dans Paris.

— La guerre? s'écria la jeune fille en pâissant. Vous dites, monsieur Placial, que nous pourrions bien avoir la guerre avec l'Allemagne?

— On le répète avec une insistance qui rend probable ce gros événement, mademoiselle, répondit le docteur.

— Et, si c'était vrai, que feriez-vous?

— Moi, mademoiselle Julienne?

— Oui, vous... médecin civil, en dehors de toute

AFFAIRES D'ÉGYPTE.

On télégraphie de Londres que lord Granville a eu plusieurs entrevues avec de grands financiers.

On s'est occupé, dans ces entretiens, des conditions auxquelles le gouvernement anglais pourrait se rendre acquéreur du canal de Suez.

La Sublime-Porte recommence sa politique de réticences et de réserves; elle refuse de signer un traité anglo-turc reconnaissant à l'Angleterre le droit d'intervenir militairement en Egypte à son bon plaisir, et elle exige que, avant de continuer les négociations, le cabinet de Londres arrive à une entente avec la France sur la question du contrôle.

On mande de Vienne:

« Il y a eu de la part du gouvernement ottoman des ouvertures pour empêcher l'Angleterre de confisquer plus ou moins hypocritement l'Egypte.

Suid-Pacha offrait une alliance dans laquelle entreraient les trois empires, l'Italie et même la France contre les prétentions britanniques.

« Ces propositions n'ont pas été entièrement repoussées, mais rien ne sera pris en considération avant qu'on sache exactement ce que l'Angleterre veut. »

Le second canal. — La commission anglaise nommée pour faire un rapport sur la possibilité de creuser un second canal parallèle en Egypte va commencer ses travaux la semaine prochaine.

M. Gladstone est très-favorable à ce projet.

É TRANGER

ALLEMAGNE. — On lit dans la Gazette de Cologne:

« La marine militaire allemande s'est augmentée, cette année, d'une corvette, de deux avisos et de sept torpilleurs. Deux canonnières cuirassées seront achevées avant la fin de l'année. Quatre corvettes restent en construction pour l'année prochaine.

« Les derniers régiments bavarois sont armés maintenant du fusil modèle prussien. Par là, l'armement de toute l'infanterie allemande se trouve uniforme.

— La Gazette nationale dit que le relevé des demandes d'indemnités faites par des Allemands pour des pertes subies en Egypte, pourrait bien amener des mesures autres que celles relatives au paiement des indemnités en question.

— D'après une dépêche privée de Saint-Petersbourg, publiée par la Gazette de Francfort, on a arrêté à Widrem un officier de marine convaincu de nihilisme. D'après les documents trouvés sur lui, le comité dont le

attache avec l'armée?

— Je ferais ce que les circonstances me montreraient comme mon devoir.

— Vous resteriez, alors, tout naturellement?

— Je ne le crois pas. Si l'on formait des réserves, des ambulances, je m'offriraient aussitôt.

— Sans y être contraint?

— Ah! mademoiselle Julienne!... Vous m'estimez trop pour supposer que, la guerre éclatant, je puisse attendre, avant d'offrir mes services, qu'on vienne les requérir.

L'accent du jeune homme eut une involontaire amertume en prononçant ce reproche indirect.

— O monsieur... vous ai-je donc fâché, en disant cela? murmura tristement Mme Outier. Je vous crois capable de tous les courages... même du plus inutile, hélas!... celui de songer moins à votre bonheur qu'à votre dévouement.

Sa voix se brisa en prononçant cette phrase, dont le sens énigmatique glissa sur l'indifférence maternelle, mais éveilla le doute dans un cœur ami: celui de Geneviève.

Julienne était devenue toute pâle.

Placial, qui la regarda par hasard, supposa que ce mot terrible « la guerre » suffisait à troubler cette nature sensible; mais Geneviève entrevit davantage, et ses yeux, où brillèrent subitement une douce lueur, s'arrêtèrent, pensifs, sur les têtes penchées des deux jeunes gens, auxquels

prévenu a fait partie était chargé de recruter des adhérents parmi les ouvriers de plusieurs grandes fabriques de la ville, et au besoin d'incendier lesdites fabriques pour exciter les ouvriers à la révolte.

— Encore les régicides. — Le complot découvert à Trieste a des ramifications à Berlin; on est sur la trace des complices. Il ne s'agirait de rien moins que d'assassiner presque en même temps chacun des trois empereurs. Il n'est pas question d'Italia irredenta, c'est tout simplement une affaire de socialisme et de radicalisme.

RUSSIE. — Le choléra vient d'éclater à Karkhow. La ville est dans la désolation, les écoles sont fermées et les habitants s'enfuient.

A Odessa également, quelques cas de la maladie terrible ont été signalés. Le gouvernement russe a ordonné de soumettre à la quarantaine tous les bâtiments venant d'Egypte.

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 23 septembre.

Le marché est aujourd'hui entièrement dépourvu d'intérêt. Les réalisations sont arrêtées, il est vrai, mais les achats manquent presque totalement. Les mouvements des cours ont aussi peu d'étendue que possible.

Les rentes sont moins lourdes. On traite le 3 0/0 à 81.95 et 81.92. Sur l'amortissable, on inscrit 82.92 et 82.90. Peu de variations sur le 5 0/0 qui oscille autour des cours de 115.90.

La plupart des fonds internationaux se sont encore alourdis comparativement aux cours de clôture de la veille.

Le 5 0/0 Turc est à 12.10. La Banque Ottomane est offerte à 786.25. L'Egypte Unifiée s'est établie à 345.

Le marché des valeurs n'a pas été plus favorisé au point de vue de l'activité que celui des rentes, aussi en général il ne s'est produit que des fluctuations de peu de portée.

La Banque de France a été portée à 5,450.

Le Crédit Foncier a conservé une animation que l'on peut caractériser comme excellente pour l'avenir. On cote 1,530. La tenue des obligations foncières 4 0/0 est satisfaisante, nous devons signaler l'importance des demandes qui se produisent chaque jour sur ces valeurs.

On tient à 500 la Compagnie Foncière de France et d'Algérie.

Sur les autres valeurs il n'y a eu aucun changement de cours.

Le Suez est demandé à 2,745.

Le Gaz se tient à 1,600.

Les chemins sont faibles: Lyon, 1,670; Orléans, 1,325.

Chronique militaire.

M. Emin, capitaine en 1^{er} à la 9^e compagnie du 2^e pontonniers, a été classé à l'état-major particulier pour occuper l'emploi de commandement de l'artillerie de l'arrondissement d'Angers.

M. Espach, capitaine en 4^{er} à l'état-major particulier, commandant l'artillerie de l'arrondissement d'Angers, a été désigné pour occuper l'emploi d'adjoint à la direction de Châteauroux.

Avant de quitter Orange, le général Billot

Jeannine montrait un dessin.

Et pourquoi non?... Ce qu'elle croyait lire dans la voix altérée de Julienne, dans sa pâleur, c'était la chose la plus naturelle, la plus louable, la plus légitime.

C'était la reconnaissante affection de Julienne pour celui qui soignait sa mère depuis tant d'années.

C'était la muette sympathie de Julienne pour celui qui mettait à leur foyer morne un peu de sourire et d'espoir.

C'était le craintif effroi de Julienne pour celui qu'elle savait capable de s'exposer à tous les dangers, si la patrie réclamait ses services.

Et Geneviève voyait bien aussi, tout à coup, que si, chez sa fidèle amie, rien n'était plus simple et plus profond à la fois que ce sentiment, Placial ne le partageait pas avec la même intensité silencieuse... Peut-être même Placial ne le soupçonnait-il pas.

— Je l'aiderai à voir plus clair, se dit la douce créature, dont tout le bonheur ici-bas consistait désormais à rêver celui des autres.

(A suivre.)

CLAIRE DE CHANDENREUX.

n tenu à remettre lui-même aux officiers étrangers, qui ont suivi les opérations de la Légion d'Honneur aux généraux de division, celle de commandeur aux généraux de brigade, celle d'officier aux généraux officiers supérieurs et celle de chevalier aux officiers subalternes. Lundi, de retour aux ris, il a remis les mêmes distinctions aux officiers étrangers qui ont assisté aux manœuvres des 2^e et 3^e corps. Ainsi se trouve démenti de fait le bruit qui avait été répandu la Légion d'Honneur ne serait accordée cette année aux officiers étrangers. Nous avions déclaré nous-mêmes que cette nouvelle invraisemblable était inexacte.

(Progrès militaire.)

LIBÉRATION DE LA CLASSE 1877.

Le renvoi de la classe 1877 est fixé au 30 France.

Afin d'éviter l'encombrement sur les lignes de chemins de fer, les hommes qui la composent seront mis en marche par détachements dans les premiers jours du mois d'octobre.

Des ordres ultérieurs seront donnés en ce qui concerne l'Algérie et la Tunisie. Nous avons tout lieu de croire que, pour ces dernières, le renvoi aura lieu dès le mois de novembre prochain.

Samedi, a eu lieu l'appel des réservistes de la classe 1873 et de la classe 1875, avant dans la cavalerie, l'artillerie, les pontonniers, le train des équipages, le génie d'artillerie, le génie et la gendarmerie. La période d'instruction de vingt-huit jours du 23 septembre au vendredi 20 octobre inclus.

Chronique Locale et de l'Ouest.

M. le comte Urbain de Maillé nous adresse la lettre suivante, en réponse à M. Armand Parrot:

« Le Loroux, ce 23 septembre 1882.

» Monsieur le Directeur de l'Echo Saumurois,

» Permettez-moi de venir, pour la dernière fois, rectifier dans votre journal la nouvelle erreur de M. Parrot que je retrouve de même dans le Dictionnaire historique et biographique de Maine-et-Loire par M. Célestin Port, à l'article Maillé, qui confondent tous deux, mon grand-père Théodore-Bélisaire avec mon arrière-grand-père Charles-Henri-François marquis de Maillé et de Jalesnes. C'est Théodore-Bélisaire qui s'est signalé aux combats de Polotsk, en août 1812, et qui a été aide-de-camp du général Gouvion-Saint-Cyr. Mon grand-père s'est battu pour la défense de la France sans occuper, je crois, quelle était la forme du gouvernement, comme au reste l'ont fait en 1870 la noblesse et tant d'autres! Nous n'avons jamais songé à nier l'achat de l'abbaye par mon arrière-grand-père, le général marquis de Maillé. Mais ce que j'affirme de nouveau, c'est que le cloître du Loroux n'est entré dans la maison de Maillé que sur le prénom des moines; au reste, l'ouvrage de M. le baron de Wismes sur le Maine et l'Anjou confirme ce que j'avance; tous les historiens ne sont donc pas du même avis que M. Parrot.

» Dans la commune de Vernantes, presque toute la population sait, comme nous, que le Loroux n'a été acheté que sur la demande des quelques religieux restés dans l'abbaye. J'ai encore à mon service un vieux garde, Prosper Landry, homme digne de foi, qui l'affirme également; il me montrait, avec mon pauvre père, l'année dernière, l'endroit où ils attachaient leurs chevaux et celui de mon bisaïeul lorsqu'ils venaient entendre la messe du Père Gardé. Landry est fils du vieux valet de chambre de mon arrière-grand-père qui était à son service en 1794, lorsque ce dernier fut condamné à François marquis de Maillé fut condamné à mort par le tribunal révolutionnaire, et c'est ment grâce à ces mêmes habitants, a eu la vie sauve. Lorsque le gendrier est entré, à 5 heures du matin, mon arrière-grand-père

le général républicain qui était avec lui dans la prison croyaient qu'on venait les chercher pour les exécuter, étant les deux dernières victimes qui étaient sous les verroux, lorsqu'on leur cria : « Vous êtes libres, l'abbé Pierre est mort ! »

Sortant de prison, le marquis de Maillé est revenu immédiatement dans son château de Jalesnes avec le général républicain, son compagnon de captivité, auquel il a offert l'hospitalité pour se rétablir des cruelles souffrances qu'il avait subies, comme lui, sous la Terreur.

Maintenant, M. Parrot dit aussi que ma famille s'est très-peu préoccupée d'entretenir le magnifique tour de l'église qui a fait réputer les Anglais, et d'autres historiens disent aussi, avec raison, les Prussiens. Il est à regretter que le gouvernement républicain, qui, comme le dit M. Parrot, était en bon rapport avec le marquis de Maillé, n'ait pas cherché à lui racheter l'abbaye pour y replacer les moines qui ont fait la gloire et la richesse de ce pays. Si mon aïeul n'a pas été sans grand regret, bien certainement, mais sa fortune n'était pas assez considérable pour entretenir Jalesnes et l'abbaye. M. Verneau, mon notaire, donnera une note qui prouvera, d'après la liquidation de mon bis-aïeul, que sa fortune n'était pas aussi considérable qu'on le dit.

Je compte, Monsieur le Directeur, sur votre extrême obligeance pour insérer ma dernière réponse dans votre prochain numéro, et veuillez agréer, je vous prie, avec tous mes remerciements, l'assurance de ma haute considération.

Comte URBAIN DE MAILLÉ DE LA TOUR LANDRY.

THÉÂTRE DE SAUMUR. — La représentation d'*Angelo*, de Victor Hugo, a eu lieu hier soir devant une salle malheureusement peu garnie, eu égard à la valeur de l'œuvre et au talent des interprètes. M^{me} Méa, dont la réputation n'est plus à faire, est surpassée dans le rôle ingrat de la Lisbè, et M^{lle} Jane Méa s'est révélée grande artiste dans celui de Catarina. Ces deux remarquables comédiennes ont été chaleureusement applaudies et rappelées.

Voici une décision, concernant l'exercice de la mendicité à Paris, qui pourrait bien s'appliquer à nos villes de province, qui fourmillent trop souvent d'infirmes et de mendicants de passage :

« Depuis quelque temps, dit un journal de Paris, des gens éclopés, difformes, des fous-de-jatte, repoussants par leurs infirmités, tous gens sans aveu, circulent librement dans les rues de Paris en demandant l'aumône et en exhibant des plaies répugnantes à voir. Le ministre de l'intérieur, jugeant que la circulation de ces individus sur la voie publique pouvait avoir plus d'un inconvénient, vient de prendre une décision à la suite de laquelle tous ces infirmes seront envoyés dans des dépôts de mendicité. »

Si cette mesure est rigoureusement appliquée, les Parisiens devront applaudir de toutes leurs forces. C'est la solution d'une double question d'humanité et de salubrité publique. Il est un fait avéré, c'est que, jamais autant qu'aujourd'hui, la mendicité a été élevée à la hauteur d'une profession.

Les travaux relatifs à l'établissement du réseau souterrain qui doit relier Paris et les départements sont poussés avec activité. A l'heure actuelle, des escouades d'ouvriers travaillent entre Châtelleraut et Poitiers, et d'autres escouades entre Bouillet (Charente) et La Couronne, à l'ouverture de tranchées qui doivent contenir les fils télégraphiques.

Ces tranchées sont profondes de 4 mètres 60 centimètres. Les travaux de la partie comprise entre Châtelleraut et Barbezieux sont terminés sous la direction de M. Blanœuil.

A propos de la loi sur l'instruction obligatoire et athée, voici le témoignage d'un maître d'école qui ne saurait méconnaître l'autorité.

Lors de la discussion de 1850 sur l'enseignement, LEDRU-ROLLIN disait :

« Y a-t-il une souffrance plus grande pour l'individu que l'oppression de sa conscience, que la déportation de ses fils dans

les écoles qu'il regarde comme des lieux de perdition, que cette conscription de l'enfance traînée violemment dans un camp ennemi et pour servir l'ennemi ? »

Qu'en pensent MM. Jules Ferry, Paul Bert et C^o ?

On lit dans le *Constitutionnel* :

« L'instituteur laïque de Nueil-sous-Faye (Vienne), qui avait été récemment l'organisateur d'un banquet en l'honneur de M. Paul Bert, vient d'être mis en arrestation et écroué à la prison de Loudun pour faits graves d'immoralité.

« C'est ce même instituteur qui, dernièrement, proposa d'établir un prix de vertu dans les écoles laïques de filles. »

On lit dans l'*Indépendant d'Indre-et-Loire* :

« Il existe dans notre département un plant remarquable, qui a été apporté par M. le comte Odart, et propagé par un habile et perspicace vigneron de la Tranchée, bien connu, M. Pécault. C'est le *précoce de Malingre*.

« Dans un des plus beaux vignobles des environs de Tours, une plantation de ce cépage est l'objet d'études et de soins particuliers ; en effet, ce plant mérite la sérieuse attention des viticulteurs. Son excessive précocité lui permet de toujours mûrir d'une façon normale, et de donner du vin excellent du 10 au 30 août, suivant la tenue de la saison.

« Cette année, où tout semble aller de mal en pire pour la vendange, voici que le jus nouveau de la treille a vu le jour le 24 septembre comme dans les années précédentes ; il a toutes les qualités inhérentes à sa nature ; il semble que l'inconstance des saisons n'a aucune influence sur la qualité de ce précieux cep.

« La récolte de 1882 est faite à la quantité de 24 pièces à l'hectare. »

NANTES.

M. C. Robinot-Bertrand, conseiller de préfecture à Nantes, vient d'être atteint d'aliénation mentale.

Il était en même temps poète : on lui doit plusieurs volumes en vers couronnés par l'Académie française.

Il fut pendant longtemps collaborateur du *Phare de la Loire*, où il traita les questions littéraires.

Nommé conseiller de préfecture, il dut être relevé de ses fonctions la semaine dernière, par suite de son état mental.

Sa mère est devenue folle presque en même temps que lui.

EXÉCUTION CAPITALE

A LA ROCHE-SUR-YON.

Barbier, l'assassin de la famille Durand, de Saint-Vincent-Sterlanges, condamné à mort, a subi la peine capitale vendredi matin, à La Roche-sur-Yon.

On se rappelle que, le 17 février dernier, vers six heures et demie du soir, Barbier (Pierre-Jules), âgé de 33 ans, domestique, se présentait au domicile de ses patrons, assommant à coups de fourche son maître, M. Durand, la fille de ce dernier, M^{me} Guibot, et mettait en péril les jours de M^{me} Durand et d'une petite fille, Cécile Bernier.

Vendredi matin, avant le jour, surpris dans son sommeil par les personnes qui sont venues lui annoncer que l'heure de l'expiation allait sonner, le condamné s'est mis à genoux sur son lit en murmurant : « Oh ! mon Dieu ! mon Dieu ! »

Mais, redevenant bientôt maître de lui-même, il s'est habillé sans montrer trop d'émotion.

L'aumônier de la prison, M. l'abbé Girard, s'est entretenu quelques instants avec lui ; mais Barbier a manifesté le désir d'écrire une dernière fois à sa famille ; cette permission lui a été accordée à l'instant.

La lettre achevée, une seconde entrevue, assez longue, a eu lieu avec son confesseur.

Barbier a réclamé un réconfortant. Après avoir bu un verre de rhum et fumé une cigarette, M. le procureur de la République allait le remettre aux mains des exécuteurs criminels, lorsqu'il apostropha ce magistrat, lui montrant le poing et disant : « Je suis un soldat, je n'ai jamais été mauvais soldat. Dans un instant, je serai à bas. Si je méchappais ou qu'on me manquât, je vous promets que je ne vous manquerais pas. »

C'est après cette apostrophe que le condamné a été remis au bourreau et à ses aides, qui ont immédiatement procédé à la toilette.

Vers cinq heures vingt-cinq, une voiture fermée l'emportait vers le lieu du supplice, assez éloigné, et choisi à dessein en face du cimetière, où stationnait une foule nombreuse, maintenue par 240 hommes du 93^e de ligne et par deux brigades de gendarmerie à cheval.

Pendant le trajet, Barbier semblait avoir perdu son sang-froid. C'est pâle et tremblant, regardant d'abord le couteau de la machine, qu'il a reçu le coup mortel.

Publications de mariage.

Pierre-Anatole Golliard, ajusteur, et Louise Cayré, couturière, tous deux demeurant à Saumur.

Léon-Théophile Gandrille, lamineur, d'Athis-Mons (Seine-et-Oise), et Augustine-Françoise Landelle, couturière, demeurant à Saumur.

Charles-Louis Berckmans, ferblantier, et Marie-Armandine Moriceau, couturière, tous deux demeurant à Saumur.

René-Pierre Bichet, battour de sangles, et Marie David, journalière, tous deux demeurant à Saumur.

Joseph-Stanislas Cazalis, lieutenant au 17^e dragons, récemment détaché à l'École de cavalerie de Saumur, et Jeanne-Marie-Josèphe Thevenard, sans profession, de Champigny (Vienne).

Alfred Dupays, couvreur, et Marie Tessier, lingère, tous deux demeurant à Saumur.

Théophile Chaudor, sellier, et Augustine-Émilie Gaultier, sans profession, tous deux demeurant à Saumur.

Louis-Émile Goblet, journalier, et Marie David, couturière, tous deux demeurant à Saumur.

En attendant les merveilles éblouissantes que nous prépare le *Voyage à travers l'Impossible*, le Théâtre de la Porte-Saint-Martin vient de reprendre MICHEL STROGOFF, le célèbre drame de MM. Ad. d'Ennery et Jules Verne, dont 400 représentations n'ont pas épuisé le succès.

MICHEL STROGOFF a reparu au Théâtre de la Porte-Saint-Martin avec sa mise en scène brillante et pittoresque, ses panoramas, ses ballets, ses cortèges et enfin la fameuse retraite aux flambeaux avec sa fanfare, ses tambours et ses fifres.

L'interprétation est de tout point excellente. Le Théâtre de la Porte-Saint-Martin qui est et restera toujours notre première grande scène populaire, vient d'ajouter à sa troupe d'artistes déjà si remarquable, MM. VOLNY, le seul jeune premier vraiment jeune que possédait Paris, JOUMARD, enlevé à la Comédie-Française, M^{lle} MALVAU, de l'Odéon, et enfin DAILLY, le joyeux DAILLY, le comique irrésistible que l'on sait.

Faits divers.

Les courses de Lille ont été attristées par une catastrophe dont a été victime M. Crémieu-Foa, sous-lieutenant au 5^e dragons, en garnison à Saint-Omer.

M. Crémieu-Foa, qui montait le grand favori *Coriolan*, est tombé avec son cheval au saut du troisième obstacle, et a été traîné environ une quinzaine de mètres.

Relevé sans connaissance, il fut porté aussitôt dans l'enceinte du pesage, où M. Culgnét lui donna les premiers soins.

Le malheureux officier ne revint à lui qu'après une heure environ.

Mardi, M. Crémieu allait un peu mieux ; il était enfin sorti de son état de prostration inquiétant. A six heures, il a reconnu sa mère et son frère qui venaient d'arriver de Paris. Les médecins ne purent tout d'abord se prononcer sur l'état du blessé.

M. Crémieu-Foa a été transféré chez M. Louke, son oncle, boulevard de la Liberté.

Le dompteur de lions du cirque Sanger, en représentation à Orange (Vaucluse), a été assailli, mardi soir, par ses fauves, terrassé et déchiré. Le malheureux a succombé peu après aux suites de ses horribles blessures.

Voir aux annonces les Pompes BROQUET. — Nouvelle Pompe à piston et à volant double effet.

GRANDE TUILERIE DE BOURGOGNE

à
MONTCHANIN - LES - MINES

Fondée en 1860

SOCIÉTÉ ANONYME

Capital social : 4,000,000 de Francs

ÉMISSION PUBLIQUE

de 10,000 Obligations

REMBOURSABLES A 500 FRANCS

Chaque Obligation donne droit :

1^o A un intérêt annuel de 25 fr. payables les 1^{er} mars et 1^{er} septembre ;

2^o Au remboursement à 500 fr. au moyen de deux tirages par an.

CONDITIONS DE LA SOUSCRIPTION

Versement en souscrivant..... 100 fr.

A la répartition (du 10 au 15 oct.) 100

Du 10 au 15 novembre..... 100

Du 10 au 15 décembre..... 105

405 fr.

Une bonification de CINQ FRANCS par obligation est accordée aux Souscripteurs qui libéreront leurs titres par anticipation à la répartition. — L'intérêt 6.25 0/0, sans compter la prime de 100 fr. par obligation.

LES GARANTIES DES OBLIGATIONS en meubles et immeubles sont complètes. Les 10,000 obligations faisant l'objet de la présente émission sont motivées par la création de la succursale de Courbeton et la Société est propriétaire, SANS DETTES NI HYPOTHÈQUES, des deux grands établissements industriels de Montchanin et de Courbeton.

Bénéfices de l'Entreprise réalisés depuis 1869

En 1869	573.814 43
1870	409.549 81
1871	399.698 65
1872	526.141 08
1873	772.060 53
1874	572.195 74
1875	635.090 11
1876	716.995 29
1877	891.701 85
1878	848.114 09
1879	770.672 68
1880	898.236 97
1881	947.662 43
	8.961.933 66

La moyenne des cinq dernières années est donc de..... 871.277 60

auxquels il faut ajouter les bénéfices à réaliser par la succursale de Courbeton, soit..... 400.000 »

Total..... 1.271.277 60

L'annuité comprenant l'intérêt et l'amortissement des obligations anciennes et nouvelles est de.... 673.890 40

Il reste encore un excédant de bénéfices de..... 597.687 20

Avis aux Actionnaires et aux anciens Obligataires.

Il leur est accordé un droit de préférence et chaque obligation libérée souscrite leur est attribuée à 380 fr., à la condition d'envoyer leur souscription avant le 4 octobre, et d'y joindre leurs anciens titres qui leur seront rendus estampillés.

LA SOUSCRIPTION SERA OUVERTE

Les Mercredi 4 et Jeudi 5 Octobre 1882

A LA

SOCIÉTÉ FRANÇAISE FINANCIÈRE

18, rue de la Chaussée-d'Antin, à Paris.

Les coupons à échéance d'octobre et les titres facilement négociables le jour de leur réception seront acceptés en paiement SANS COMMISSION NI COURTAJE.

Les obligations anciennes étant inscrites à la cote officielle, les nouvelles y seront admises également.

Les souscriptions peuvent être adressées DÈS MAINTENANT A LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE FINANCIÈRE. Les Obligations ainsi demandées avant le 4 octobre seront irréductibles. Les Obligations provenant de la souscription publique seront soumises à une répartition proportionnelle.

Une notice détaillée est envoyée franco à toute personne qui en fait la demande à la Société Française Financière.

SANTÉ SANS MÉDECINE NI PURGES NI FRAIS PAR LA DOUCE FARINE DE SANTÉ

REVALESCIÈRE

qui, depuis 35 ans, guérit les dyspepsies, gastralgies, constipations, phthisie, toux, asthme, fièvres, acidités, flatulences, vomissements, insomnies, diarrhées, anémie, chlorose ; les désordres des nerfs, foie, haleine, vessie et sang ; elle économise 50 fois son prix en médecine. — DU BARRY et Cie, Limited, 8, rue Castiglione, Paris, et partout chez les Pharmaciens et Epiciers.

(346)

Bibliographie.

Nouveau Globe Terrestre physique et politique de 1 mètre de circonférence, imprimé en 15 couleurs. Prix: 33 fr., payables 5 fr. par mois.

FLAMMARION (CAMILLE). — Astronomie Populaire. 2 vol. grand in-8° illustrés de 260 gravures, 7 chromolithographies, cartes célestes, etc. Prix: 20 fr., payables 5 fr. par mois.

Grand Dictionnaire d'Histoire naturelle, par Ch. D'ORBIGNY, avec la collaboration de membres de l'Académie des sciences. Nouvelle édition, comprenant 28 volumes de texte et 3 volumes Atlas, contenant 340 planches, soit environ 1.000 sujets coloriés. Prix, broché: 480 fr., payables 15 fr. par mois.

LAROUSSE (PIERRE). — Grand Dictionnaire Universel du XIX^e Siècle. 16 vol. in-4°. Prix: 600 fr., payables 20 fr. par mois.

Bibliothèque Classique du Piano. Collection complète des 92 sonates de BEETHOVEN, CLEMENTI, HAYDN, MOZART et WEBER; 11 volumes grand format (1.700 pages), magnifiquement gravés. Prix: 60 fr., payables 5 fr. par mois.

Librairie A. PILON. (A. LE VASSEUR, successeur), 55, rue de Fleurus, Paris.

Le Jeune Age Illustré, journal des enfants, paraissant tous les samedis, sous la direction de M^{lle} LERIDA-GEORFROY.

Editeur: Victor PALME, 77, rue des Saints-Pères, Paris.

Un an, 40 francs; 6 mois, 6 francs.

LIBRAIRIE FIRMIN-DIDOT ET C^{ie},
rue Jacob, 56, A PARIS.

LA MODE ILLUSTRÉE

JOURNAL DE LA FAMILLE

Sous la direction de M^{me} EMMELINE RATMOND.

L'élévation des salaires étant progressive et continue, oblige un grand nombre de familles à s'imposer des privations sérieuses pour maintenir l'équilibre de leur budget.

Il y a pour les femmes un moyen d'éviter la dépense causée par la main-d'œuvre: être sa propre couturière, lingère et modiste, en s'abonnant à la Mode illustrée, qui fournit avec les patrons excellents de tous les objets utiles, l'enseignement pratique et théorique de leur exécution.

Un numéro spécimen est adressé à toute personne qui en fait la demande par lettre affranchie.

On s'abonne en envoyant un mandat sur la poste à l'ordre de MM. FIRMIN-DIDOT ET C^{ie}, rue Jacob, 56, à Paris. On peut aussi envoyer des timbres-poste en ajoutant un timbre pour chaque trois mois et en prenant le soin de les adresser par lettre recommandée.

PRIX POUR LES DÉPARTEMENTS:

1^{re} édition: 3 mois, 3 fr. 50; 6 mois, 7 fr.; douze mois, 14 fr.

4^e édition, avec une gr. coloriée chaque numéro: 3 mois, 7 fr.; 6 mois, 13 fr. 50; un an, 25 fr.

S'adresser également dans toutes les librairies des départements.

FAVEUR SPÉCIALE

ACCORDÉE A NOS ABONNÉS

5 fr.

AU LIEU

DE

8 fr.



Nos abonnés connaissent, de réputation au moins, la vaillante et spirituelle

LANTERNE D'ARLEQUIN

illustrée de charmants dessins d'actualité, reproduisant, avec leurs traits, les faits et gestes des beaux messieurs qui gouvernent la R. F.

L'abonnement à la Lanterne d'Arlequin est de 8 fr. par an.

Une combinaison particulière avec la Direction de cette publication satirique, nous permet de l'offrir à nos abonnés, anciens et nouveaux, moyennant 5 fr. par an.

Pour recevoir cette PRIME, il suffit à tout abonné d'adresser une bande de notre journal à M. le Directeur de la Lanterne d'Arlequin, rue Richelieu, 13, à TOURS.

L'ART NATIONAL. Etude sur l'histoire de l'art en France, par H. DE CLERMONT. 2 volumes illustrés de 20 chromolithographies, 20 grandes gravures hors texte et plus de 800 bois. Prix, broché, 80 francs; reliure artistique, 100 francs, payables 5 francs par mois. — Librairie A. Pilon, de Fleurus, à Paris.

CHEMINS DE FER DE L'ETAT

Lignes de Poitiers-Saumur, Montreuil-Angers.

DÉPARTS DE SAUMUR		ARRIVÉES A POITIERS		ARRIVÉES A ANGERS	
6 h. — matin.	8 25 —	10 h. 31 matin.	8 h. 43 matin.	11 h. 14 matin.	6 03 soir.
10 15 —	1 02 soir.	4 55 soir.	8 33 —	11 20 —	8 33 —
5 35 —	7 50 —	11 47 —			

DÉPARTS DE POITIERS		ARRIVÉES A MONTREUIL		ARRIVÉES A SAUMUR	
5 h. 50 matin.	12 13 soir.	9 h. — matin.	3 50 soir.	4 23 soir.	11 20 —
6 45 —	6 45 —	10 47 —	4 47 —	11 20 —	

Il y a, en outre, un train venant d'Angers et partant de Montreuil à 7 h. 10 matin, arrivant à Saumur à 7 h. 45.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

Études de M^{re} BEAUREPAIRE, avoué-licencié à Saumur, et de M^{re} BABIN, notaire à Tigné.

VENTE

Par licitation

ET AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

D'UNE MAISON

Au bourg de la Fosse-de-Tigné.

ET DE

DIVERS AUTRES IMMEUBLES

Situés même commune et commune de Tigné.

L'ADJUDICATION aura lieu le dimanche quinze octobre mil huit cent quatre-vingt-deux, à une heure de l'après-midi, en l'étude et par le ministère de M^{re} BABIN, notaire à Tigné.

On fait savoir:

Qu'à la requête de M. Jacques Tailleur, propriétaire, demeurant à Tigné, agissant au nom et comme héritier mais sous bénéfice d'inventaire seulement de M. Victor Gueffier, sans profession, domicilié à la Fosse-de-Tigné, décédé à l'asile des aliénés de Sainte-Gemmes-sur-Loire, ainsi qu'il résulte d'une déclaration faite au greffe du Tribunal civil de Saumur, le vingt-cinq mars mil huit cent quatre-vingt-deux.

Ayant pour avoué constitué M^{re} Charles-Théophile Beaurepaire, avoué près le Tribunal civil de Saumur, demeurant dite ville, rue Cendrière, n° 12.

Et en vertu d'un jugement rendu, par défaut, par le Tribunal civil de Saumur, le dix juin mil huit cent quatre-vingt-deux, enregistré.

En présence ou eux dûment appelés de:

1^o M^{me} Marie Bault, veuve du sieur Jean Gueffier, en premier mariage, aujourd'hui épouse du sieur Jean Oger, journalier, ayant demeuré à Angers, rue de la Madeleine, et actuellement à Milly, commune de Gennes, au nom et comme tutrice du mineur Ambroise Gueffier, issu de son premier mariage;

2^o M. Jean Oger, ci-dessus qualifié et domicilié, au nom et comme co-tuteur du mineur Ambroise Gueffier;

3^o M. Pierre Rottier, ancien maréchal forgeron, ayant demeuré à Cernusson, aujourd'hui sans domicile ni résidence connus en France;

Et encore en présence de M. Louis Chesneau, forgeron, demeurant à Vaillé, commune de Nueil, au nom et comme subrogé-tuteur ad hoc du mineur Ambroise Gueffier;

Il sera, le dimanche quinze octobre mil huit cent quatre-vingt-deux, à une heure de l'après-midi, par le ministère de M^{re} Babin, notaire à Tigné, commis à cet effet, procédé, en l'étude dudit notaire, à la vente aux enchères publiques des immeubles ci-après désignés.

DÉSIGNATION.

Immeubles sis en la commune de la Fosse-de-Tigné.

1^{er} Lot.

1^o Une maison, sise au bourg, comprenant deux chambres basses à cheminée, petit corridor où se trouve l'escalier, grenier sur les deux chambres; vers nord une écurie et une grange à la suite, cour et issues devant la maison. Le tout porté au plan cadastral sous le numéro 160, section A, pour une contenance de un are trente centiares.

Et joint au levant la place de l'église, au midi une rue, au couchant Perrault et au nord une rue;

2^o Un autre bâtiment, sis au bourg, comprenant deux chambres basses à cheminée, un cellier, issues vers le vent et vers nord; une mesure en face de la maison (ancien pressoir).

Ces objets portés au plan cadastral, section A, savoir: une partie (petite chambre, cellier et issues), portion septentrionale, sous le numéro 104 p, pour une contenance de quatre-vingt-sept centiares.

Et une autre portion (chambre, mesure et issues, partie méridionale), sous le numéro 103, pour une contenance de deux ares vingt centiares;

Ensemble, pour la contenance de cet immeuble, trois ares sept centiares;

3^o Un jardin, sis au lieu dit le Bourg, de forme triangulaire, inscrit au plan cadastral, section A, savoir: une partie sous le numéro 100 p, pour une contenance de un are soixante-dix centiares environ; et une autre portion, sous le numéro 101 p, pour une contenance de un are cinquante centiares.

Au total, trois ares vingt centiares. Ce jardin joint au levant Leroy, au midi Bancheureau-Leroy et au nord-ouest le ruisseau;

4^o Une autre parcelle de jardin, autrefois en vigne, située au lieu dit le Bourg, inscrite au plan cadastral sous le numéro 113, section A, pour une contenance de un are quatre-vingt-dix centiares, joignant au levant le ruisseau et au nord Guyard.

Mise à prix de ce 1^{er} lot. 2,400 fr.

Immeubles sis en la commune de Tigné.

2^o Lot.

Un morceau de vigne, sis au lieu dit le Grand-Gréteil, inscrit au plan cadastral sous le numéro 1043, section G, pour une contenance de trois ares quatre-vingt centiares.

Mise à prix. 50 fr.

3^o Lot.

Morceau de vigne Launay, porté au plan cadastral sous le numéro 220, section B, pour une contenance de deux ares quarante centiares et joignant au levant Gautreau, au midi Deffois-Chauveau, au couchant Barthélemy Métiévier.

Mise à prix. 30 fr.

4^o Lot.

A Launay, vigne, portée au plan cadastral sous le numéro 2255, section B, pour une contenance de un are et joignant au levant Jean Métiévier, au midi Martin, au couchant

M. Chabosseau et au nord héritiers de M^{me} Cordier.

Mise à prix. 10 fr.

5^o Lot.

A Launay, vigne, inscrite au plan cadastral sous le numéro 2302, section B, pour une contenance de quatre ares vingt centiares et joignant au levant le ruisseau, au midi Jean Bangeranger et au nord Gaudicheau.

Mise à prix. 60 fr.

Faculté est réservée au notaire de réunir plusieurs lots en un seul.

S'adresser, pour les renseignements:

1^o A M^{re} BEAUREPAIRE, avoué à Saumur;

2^o A M^{re} BABIN, notaire à Tigné.

Dressé par l'avoué soussigné. Saumur, le vingt-un septembre mil huit cent quatre-vingt-deux.

BEAUREPAIRE.

Enregistré à Saumur le septembre mil huit cent quatre-vingt-deux, folio, case. Reçu un franc quatre-vingt-huit centimes, décimes compris.

(527) Signé: L. PALUSTRE.

Étude de M^{re} Ch. MILLION, commissaire-priseur de l'arrondissement de Saumur.

VENTE

AUX ENCHÈRES PUBLIQUES.

Le mercredi 27 septembre 1882, à une heure après midi,

A Saumur, rue Saint-Nicolas, n° 45, au domicile de M. MADÈRE.

Il sera vendu:

Vaisselle, verres, batterie de cuisine, lampes, candélabres, glaces, chaudron en cuivre, bain de pieds, chenets, fourneau et fers à repasser, cadres, pompe de jardin, poêle et bouteilles vides;

Chaises, tables, commodes, bureau, fauteuil, guéridon et étagère;

Linge de ménage, tapis et rideaux de croisée.

On paiera comptant, plus dix pour cent applicables aux frais.

Le commissaire-priseur, CH. MILLION.

(528)

A LOUER

PRÉSENTMENT.

UNE MAISON

Composée ainsi qu'il suit:

Salle à manger, salon, cuisine, vestibule, plusieurs chambres au premier et second étages, grenier, servitudes, remise, écurie, cour, jardin, pavillon donnant sur la Loire.

Cette maison est située rue de la Petite-Bilange et quai Saint-Nicolas.

S'adresser à M^{me} veuve Angelo BOLOGNESI, rue de Poitiers, 46, Saumur. (529)

A VENDRE

JOLIE PROPRIÉTÉ

Située sur les bords de la Loire, à Saint-Clément-des-Levés.

Comprenant: trois chambres et une cuisine, grenier, cave, cellier, cour, jardin et hangar.

S'adresser à M^{me} veuve BOLOGNESI, rue Dacier, 8, à Saumur. (430)

A LOUER GRAND MAGASIN

Avec porte-cochère,

Quai de Limoges, n° 43, près du Service des Eaux.

S'adresser au bureau du journal.

A LOUER L'ANCIENNE MAISON LEHOU

Toute meublée,

Située au Chardonnet.

S'adresser au bureau du journal.

A VENDRE

Une JUMENT BRETONNE, suite d'une pouliche de 6 mois, zâne, de Racine, station du hameau La Roche-sur-Yon, et supposée d'un étalon du hameau de Saumur.

S'adresser à M. HARRY, Clos-Poitiers, commune de Neuillé.

M^{re} COQUEBERT DE NEUVILLE, avoué, demande de suite un petit clerc sachant bien écrire.

LIBRAIRIE JAVAUD

A SAUMUR.

On demande de suite, pour garnir de magasin, un jeune homme de 13 à 14 ans.

(578)

PHARMACIE CHREVEVERRE

Saumur

MIXTURE FERRON

Contre le Croup.

POMPES J. MORET & BROQUET

USINE & BUREAUX: 124, Rue Oberkampf, PARIS



Thés CHOCOLAT Vanille

Qualité supérieure

GUÉRIN-BOUTRON

PARIS

Santé: 1 fr. 60; 1 fr. 80; 2 fr. et 2 fr. 50 le 1/2 kil. — Vanille: 2 fr. 2 fr. 50 et 3 fr. le 1/2 kil.

THÉS NOIRS mélange extra, qualité supérieure: 1 fr. 50; 2 fr. 50 et 4 fr. 25 la boîte.

A SAUMUR, chez MM. TROUVÉ, confiseur, GARBEAU-RATOUIS, MOLLY Fils, négociants, et dans les principaux magasins d'épicerie et de confiserie. (235)

NOTICE SUR N.-D. DES ARDILLIERS

(2^e ÉDITION)

Un volume in-12, avec gravure.

Se vend au profit de la Chapelle. — S'adresser à la Sacristie de Notre-Dame.

Saumur, imprimerie de P. GODET.

Certifié par l'imprimeur soussigné.

Vu par nous Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet.
Hôtel-de-Ville de Saumur, le